



onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS

GUIDES

**RENTRÉE
2018**

**APRÈS
LA 3^E**

**CHOISIR
SON ORIENTATION**



www.onisep.fr/lalibrairie



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Office national d'information
sur les enseignements et les professions
Établissement public sous tutelle
du ministère de l'Éducation nationale
et du ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
12, mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 80 35 00

Copyright : février 2018

Directeur de la publication : Michel Quéré
Directrice adjointe de la publication :
Marie-Claude Gusto

Éditions Cross-Média
Cheffe de département :
Sandrine Marcillaud-Authier
Secrétariat de rédaction : Catherine Marc

Ressources documentaires
Chef de département : Gilles Foubert
Documentation : Claire Magimel,
Dominique Kanonidis, Nathalie Remonus

Handicap
Cheffe de service :
Hélène Legault-de Compiègne

Studio
Chef de service et direction artistique :
Bruno Delobelle
Maquette et mise en pages :
Corinne Dastot
Iconographie : Brigitte Gilles de la Londe

Fabrication
Cheffe de service : Marie-Christine Jugeau
Photogravure : Key Graphic (Paris)

Diffusion et commercialisation
Onisep VPC, 12 mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Internet : onisep.fr/lalibrairie
Relations clients : service-clients@onisep.fr

Publicité : Mistral Media
22, rue Lafayette, 75009 Paris
Directeur général : Luc Lehericy
(luc.lehericy@mistralmedia.fr)
Directeur commercial : Vivian Favro
(vivian.favro@mistralmedia.fr)
Tél. : 01 40 02 99 00

Plan de classement Onisep : ENS 72 00 20

 Le kiosque : LEGT/LP
Reproduction, même partielle, interdite
sans accord préalable de l'Onisep.

APRÈS LA 3^E, CHOISIR SON ORIENTATION



L'année de 3^e est une année essentielle. Pour la grande majorité d'entre vous, elle vient conclure une étape de votre formation par l'obtention du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et du DNB (diplôme national du brevet). C'est une première validation dans un parcours scolaire qui vous amènera progressivement à une insertion dans l'emploi. Pour vous aider dans ce processus, le « parcours Avenir » vient à l'appui de votre orientation et conforter votre projet personnel, et l'Onisep est des plus actifs pour fournir toutes les informations pouvant vous aider dans la construction et la discussion de vos choix d'orientation. Cette année de 3^e est donc un moment déterminant pour amorcer votre poursuite d'études. Trois grandes perspectives se présentent à vous. La première répond à une logique de professionnalisation qui amène l'élève, en 2 ans, à pouvoir se présenter sur le marché du travail avec un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) dans des domaines très variés car coexistent dans ce diplôme près de 190 spécialités qui vous permettent de prétendre à un emploi. La deuxième perspective est de s'orienter vers l'obtention d'un baccalauréat professionnel. Il s'agit pour vous de consolider vos connaissances générales tout en obtenant des compétences professionnelles dans de nombreuses spécialités de production et de services. De ce fait, le baccalauréat professionnel est tout à la fois un diplôme d'insertion professionnelle et un diplôme de poursuite d'études, en particulier avec une trajectoire à privilégier vers les STS (sections de techniciens supérieurs). Enfin, la troisième perspective est celle de la poursuite d'études en lycée, dans la voie générale et/ou technologique, avec une année de 2^{de} qui vous permettra de découvrir de nouveaux enseignements et de poursuivre votre orientation par un choix complémentaire pour les années de 1^{re} et de terminale. Pour ceux qui emprunteront la voie générale, vous préparerez un baccalauréat réorganisé, laissant plus de place au contrôle continu tout au long des années de 1^{re} et de terminale, et à des épreuves finales en nombre plus limité. Cette troisième perspective, dominante en nombre d'élèves au niveau national, conduit également à des poursuites d'études variées dans l'enseignement supérieur.

Michel Quéré
Directeur de l'Onisep

	PAGE
Préparer son orientation en classe de 3^e	2
Les formations après la 3^e	4
Choisir la voie professionnelle	6
Le CAP	7
Le CAP agricole	7
Le bac professionnel	8
Le bac professionnel agricole	8
Liste des bacs professionnels	9
Un diplôme professionnel et après ?	10
Choisir la voie générale et technologique	12
La 2 ^{de} générale et technologique	13
La voie générale (1 ^{re} et terminale)	16
La voie technologique (1 ^{re} et terminale)	17
Vers le baccalauréat 2021	18
Vos questions, nos réponses	20
Élèves en situation de handicap	22

ATTENTION

Les informations de ce guide sont
établies à la date du 16 février 2018 ;
consultez le site onisep.fr
pour les mises à jour.

Découvrez et commandez en un clic nos publications
www.onisep.fr/lalibrairie

PRÉPARER SON ORIENTATION EN CLASSE DE 3^E

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège. Deux grandes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée suivante: voie générale et technologique et voie professionnelle. Vous aurez à mûrir votre choix tout au long de l'année, avec des étapes clés à respecter. Trouvez ci-après les interlocuteurs pour vous accompagner.

De septembre à décembre

Le temps de la réflexion

Dès le 1^{er} trimestre, il est important de vous informer sur les parcours de formation possibles après la 3^e et de faire le point sur vos compétences scolaires, vos goûts et vos centres d'intérêt.

- Renseignez-vous au CDI (centre de documentation et d'information) de votre collège sur les différentes formations et les métiers qui leur correspondent.
- Prévoyez des échanges avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale intervenant au collège.
- Préparez votre stage d'observation en milieu professionnel pour vous sensibiliser à la réalité du monde du travail et tester un projet de formation ou de métier.
- Pensez à noter sur votre agenda les rendez-vous importants de l'année comme les salons ou les JPO (journées portes ouvertes) dans les lycées, CFA (centres de formation d'apprentis) et autres établissements.
- Conservez la trace de vos recherches et renseignez le parcours Avenir dans Folios ou tout autre espace dédié comme l'ENT (espace numérique de travail) de votre collège (*lire page ci-contre*).

De janvier à février

Les intentions provisoires

Sur la fiche de dialogue ① remise par le collège, vous devez formuler un ou plusieurs vœux provisoires: - 2^{de} générale et technologique (GT) ou 2^{de} spécifique;

- 2^{de} professionnelle;
- 1^{re} année de CAP.

Parallèlement, continuez à approfondir votre information grâce aux JPO et aux mini-stages organisés dans les lycées des académies. C'est l'occasion de découvrir les filières et les spécialités, d'assister à un cours et de rencontrer des élèves et des professeurs.

En mars

La proposition du conseil de classe

Le conseil de classe du 2^e trimestre émet un avis provisoire d'orientation. Cette proposition constitue la base pour qu'avec vos parents, vous puissiez dialoguer avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale en vue du choix définitif.

D'avril à mai

Les choix définitifs

Vous arrêtez vos vœux définitifs et les indiquez sur la fiche de dialogue ①. N'hésitez surtout pas à formuler plusieurs vœux. Sur le dossier de demande d'affectation ②, vous inscrivez: les formations demandées et, pour chacune, les établissements souhaités; pour la 2^{de} GT, le choix de certains enseignements d'exploration; pour la voie professionnelle, le choix des spécialités professionnelles et les modalités de formation (statut scolaire ou apprentissage).

① Fiche de dialogue

Aussi appelée fiche-navette ou fiche de liaison, elle est présente lors des différentes phases d'orientation. Y sont notés: les vœux provisoires de l'élève (au 2^e trimestre); les vœux définitifs (au 3^e trimestre); les propositions du conseil de classe; la décision d'orientation du chef d'établissement, voire celle de la commission d'appel. Ce document a une valeur juridique.

② Demande d'affectation

Dans un dossier, l'élève indique, par ordre de préférence, les formations et les établissements où il voudrait s'inscrire. Pour s'inscrire en CFA (centre de formation d'apprentis), en MFR (maison familiale rurale) ou en établissement privé, l'élève doit impérativement contacter les établissements souhaités.

③ Appel

En cas de désaccord avec l'orientation prononcée par le chef d'établissement, la famille de l'élève peut faire appel, dans un délai de 3 jours ouvrables après la notification de la décision d'orientation. Elle joint alors à la fiche de dialogue une lettre adressée au président de la commission d'appel expliquant les motifs de l'appel et/ou demandant à être entendue par la commission. La famille peut également se faire représenter.

④ Notification d'affectation

Elle indique dans quel établissement une place a été attribuée à l'élève. L'affectation est informatisée (via le logiciel Affectation des élèves par le Net, Affelnet). Elle prend en compte quatre éléments: la décision d'orientation; l'ordre des vœux de l'élève et de sa famille; les résultats scolaires de l'élève; le nombre de places disponibles. Attention: cette notification ne constitue pas une inscription.



©/iStock.com

En juin

La décision d'orientation

Le conseil de classe du 3^e trimestre formule une proposition d'orientation :

- si elle correspond à votre demande, elle devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement dans la fiche de dialogue ;
- si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille.

En cas de désaccord avec cette décision, votre famille peut, dans un délai de 3 jours, faire appel **3** auprès d'une commission qui arrêtera la décision d'orientation définitive.

À tout moment de la procédure, si vous n'obtenez pas satisfaction, vous et votre famille pouvez opter pour le maintien dans la classe d'origine.

C'est ensuite vous et votre famille qui choisissez les enseignements d'exploration ou les spécialités de diplômes professionnels. Votre demande sera satisfaite dans la limite des places disponibles, après traitement informatisé par la procédure Affelnet.

Fin juin-début juillet

L'affectation et l'inscription

À partir du 1^{er} juillet, vous recevez votre notification d'affectation **4** en lycée. Avec votre famille, vous devez impérativement vous inscrire **5** dans le délai indiqué sur le dossier. Sinon, la place qui vous a été attribuée sera considérée comme libre et pourra être proposée à un autre élève sur liste d'attente.

5 Inscription

Certains collèges permettent aux familles de valider *via* un compte Internet la demande d'inscription de leur enfant dans le lycée où il a été affecté. Sinon, un dossier est remis par le lycée à la suite de la procédure d'affectation. Le contenu du dossier d'inscription varie d'un lycée à l'autre.

En général, il comprend : le formulaire de demande d'inscription à compléter avec le certificat de sortie de l'établissement d'origine indiquant la décision de fin d'année, les bulletins scolaires de l'année de 3^e, un justificatif de domicile et des photos d'identité de l'élève.

INFO +

L'entretien personnalisé d'orientation

Organisé avec le psychologue de l'Éducation nationale du collège dès que possible dans l'année, cet entretien se déroule avec le professeur principal, vous et votre famille. L'objectif est de vous aider à faire le point sur votre scolarité et d'envisager les poursuites d'études qui vous conviennent.

Le parcours Avenir

Mis en place de la classe de 6^e à la terminale, ce parcours éducatif vous permet de vous informer pour bien préparer votre orientation, de réfléchir à votre projet personnel et de découvrir le monde économique et professionnel, par exemple par une visite ou un stage en entreprise, des activités en classe conduites par vos enseignants ou le psychologue de l'Éducation nationale. **L'application numérique Folios** vous permet de conserver la trace de ces informations, de vos expériences et de vos compétences scolaires et extrascolaires.

Handicap et affectation

Élèves en situation de handicap, vous bénéficiez de priorités d'affectation. Faites le point sur vos résultats scolaires et vos projets d'orientation avec votre enseignant référent, votre professeur principal, le psychologue de l'Éducation nationale et le médecin de l'Éducation nationale. Visitez les établissements que vous souhaitez intégrer et rencontrez leurs responsables. À partir de là, vous pourrez ajuster votre projet de poursuite d'études.



Nouvelles dispositions concernant le redoublement

À titre exceptionnel, lorsque le dispositif d'accompagnement pédagogique mis en place n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève, un redoublement peut être décidé par le chef d'établissement en fin d'année scolaire. Cette décision intervient à la suite d'une phase de dialogue avec l'élève et ses représentants légaux [...] après que le conseil de classe s'est prononcé.

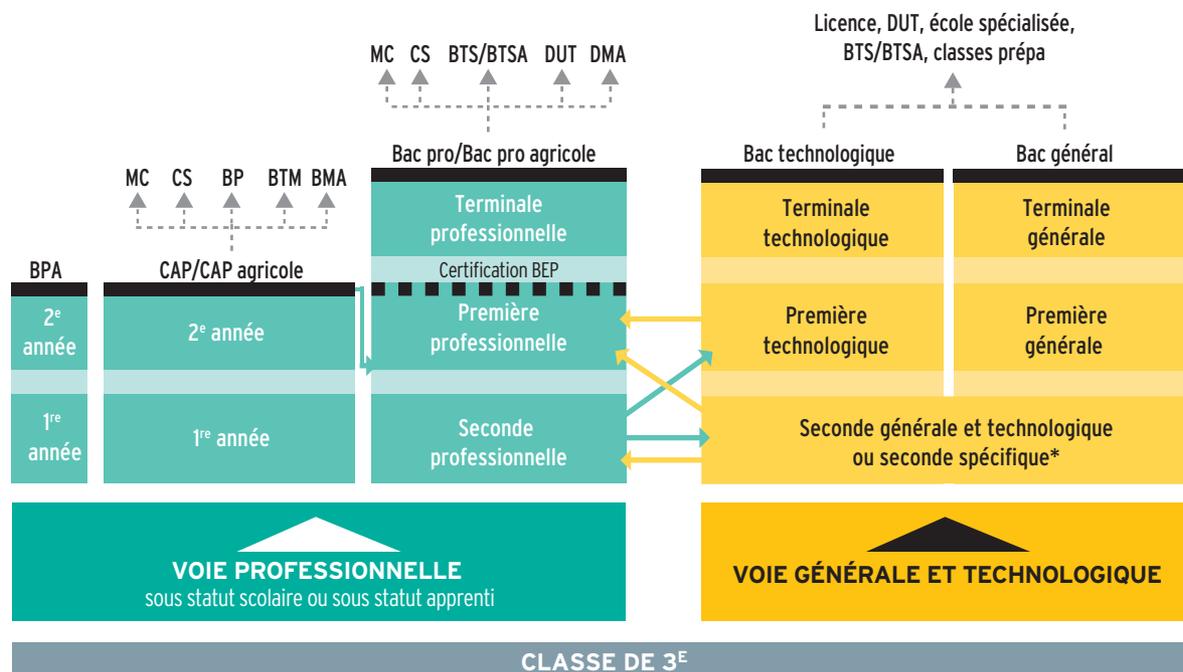
La décision de redoublement est notifiée par le chef d'établissement aux représentants légaux de l'élève [...]. Ces derniers peuvent faire appel de cette décision.

La mise en œuvre d'une décision de redoublement s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement pédagogique spécifique de l'élève concerné, qui peut notamment prendre la forme d'un programme personnalisé de réussite éducative.

Une seule décision de redoublement peut intervenir durant la scolarité d'un élève avant la fin du cycle 4.

Réf. Décret n° 2018-119 du 20 février 2018 - JO du 21/02/2018 - BO n°8 du 22/02/2018 (extraits)

LES FORMATIONS APRÈS LA 3^E



→ Passerelles entre les différentes voies

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel. *Lire p. 7.*

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac professionnel offre un accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA. *Lire p. 8.*

Bac technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, TMD. Le bac technologique conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA ou DUT), voire plus longues (écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...). *Lire p. 17.*

Bac général

La voie générale se compose d'un socle de culture commune, de disciplines de spécialité, de temps dédié à l'orientation et d'enseignements facultatifs. *Lire p. 16 et suivantes.*

LEXIQUE

BEP : brevet d'études professionnelles

BMA : brevet des métiers d'art

BP : brevet professionnel

BPA : brevet professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/
brevet de technicien supérieur agricole

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/
certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation agricole

DMA : diplôme des métiers d'art

DUT : diplôme universitaire de technologie

MC : mention complémentaire

* Deux bacs technologiques se préparent à partir d'une 2^{de} spécifique : STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) ; TMD (techniques de la musique et de la danse).

Les outils de la réussite au lycée !

CASIO®

NOUVEAU

RETROUVEZ NOS RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET NOS TUTORIELS SUR WWW.CASIO-EDUCATION.FR OU SUR NOTRE CHAÎNE  CASIO EDUCATION

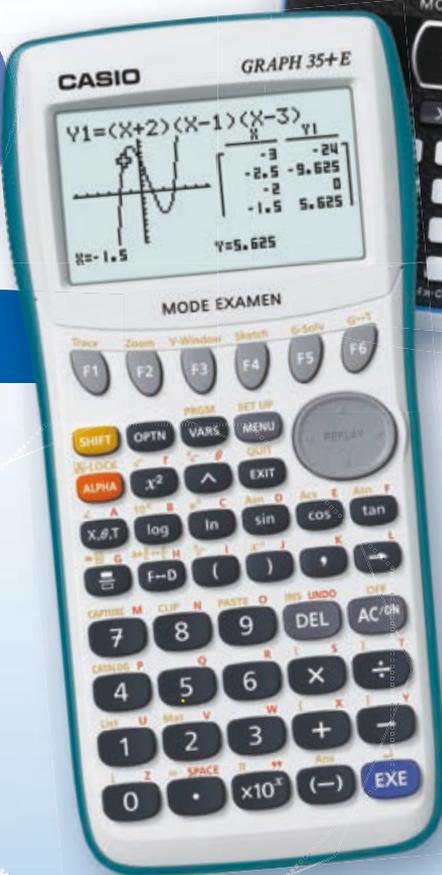
fx-CP400+E

- Grand écran couleur LCD tactile au doigt et au stylet
- Calcul formel avancé : primitives, dérivées, limites...
- Calcul vectoriel et matriciel
- Géométrie dynamique et Graphes 3D

N°1
au lycée*

Graph 35+E

- Écriture naturelle en 2D
- Graphiques dynamiques
- Calcul matriciel
- Suites



MODE EXAMEN INTÉGRÉ

CONFORME À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU BACCALAURÉAT ET DES EXAMENS DU SUPÉRIEUR 2018

*37,8% de parts de marché valeur (Source étude de marché réalisée sur Panelmarket calculatrices graphiques, janvier à décembre 2015)

Toutes les calculatrices CASIO sont conformes au programme scolaire du ministère de l'Éducation nationale

www.casio-education.fr

CHOISIR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Objectif: se préparer à un métier en 2 ans avec le CAP ou en 3 ans avec le bac professionnel, tout en gardant la possibilité de poursuivre ses études. Ces formations peuvent être suivies sous statut scolaire ou en apprentissage.

© iStock.com



↳ Des cours généraux

En 1^{re} année de CAP ou en 2^{de} professionnelle, comme au collège, vous suivrez des enseignements généraux (français, mathématiques, histoire-géographie, langue étrangère, etc.). Mais vous les verrez sous un jour nouveau: plus concrets et davantage en relation avec les métiers préparés, comme la biologie pour la coiffure ou les sciences physiques pour l'électricité.

↳ Des enseignements professionnels

La moitié de l'emploi du temps sera consacrée aux enseignements professionnels: vous y apprendrez les techniques et les gestes du métier à l'aide d'outils et de matériels spécifiques. Ceux-ci se déroulent en cours, mais aussi sous forme de TP (travaux pratiques) et d'ateliers, en laboratoire, en salle informatique, parfois en extérieur. Le travail en petits groupes et en équipes est privilégié pour favoriser votre autonomie et rendre les relations avec les enseignants plus directes. Des projets liés à vos centres d'intérêt (sportifs, artistiques, à caractère professionnel, etc.) sont aussi prévus.

↳ Des stages en entreprise

En CAP ou bac professionnel, vous aurez plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (12 à 22 semaines) pour vous confronter à des situations de travail en conditions réelles et découvrir le fonctionnement d'une entreprise. Le lycée vous prépare et vous accompagne dans vos démarches pour aller à la rencontre des entreprises. Ces stages en milieu professionnel vous permettent d'acquérir des compétences qui sont nécessaires pour la validation du diplôme préparé.

↳ Et pourquoi pas l'apprentissage?

Choisir l'apprentissage, c'est suivre une formation qui alterne périodes de cours en CFA (centre de formation d'apprentis) et périodes de travail en entreprise. Très souvent, le rythme est de 1 semaine en cours et de 2 semaines chez l'employeur. L'apprentissage s'effectue soit sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit sur une partie du cursus, par exemple la ou les deux dernières années de formation. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. En tant qu'apprenti, vous signez un contrat de travail qui fait de vous un salarié à part entière de l'entreprise. Vous devez adopter les codes du monde professionnel (assiduité, ponctualité, sérieux dans le travail) et avez les mêmes vacances que les autres salariés (en général 5 semaines de congés payés par an). Vous recevez une rémunération qui va de 370 à 1154 € par mois selon votre âge et l'année du contrat. Pour signer un contrat d'apprentissage, il vous faut, avec l'aide de votre établissement, chercher une entreprise. Mieux vaut s'y prendre très tôt dans l'année pour effectuer ces démarches. Une fois l'entreprise d'accueil trouvée, c'est cette dernière qui vous inscrit en CFA.

Pour les élèves en situation de handicap, l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ceux-ci peuvent prolonger la durée de leur contrat et suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA. Ils peuvent également bénéficier d'un aménagement de leurs conditions de travail en entreprise. ■

INFO +

Période d'accueil

À la rentrée scolaire, les lycées professionnels organisent une période d'accueil pour favoriser votre intégration au sein de l'établissement, vous expliquer les attentes des équipes pédagogiques et vous sensibiliser au monde de l'entreprise.

Consolidation de l'orientation

Au début de la 1^{re} année de CAP ou de 2^{de} professionnelle, vous pouvez changer de secteur professionnel ou de voie d'orientation, s'il s'avère que la formation ou la spécialité ne vous correspond pas. Cette démarche peut s'effectuer jusqu'aux vacances de la Toussaint sur proposition de l'équipe pédagogique, avec votre accord et celui de vos parents.

Entretien personnalisé d'orientation

Dès l'entrée en 2^{de} professionnelle ou de la 1^{re} année de CAP, vous bénéficiez, autant que possible avec vos parents, d'un entretien personnalisé d'orientation. Son but: vous aider à atteindre vos objectifs et répondre au plus vite aux questions que vous vous posez.



Pour aller plus loin

↳ Consultez www.onisep.fr/voie-pro

Ma VOIE PRO
ONISEP - POUR SAVOIR SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (diplôme de niveau V) vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier.

Il est décliné dans près de 190 spécialités, relevant de différents domaines :

- agriculture, élevage, aménagement, forêt;
- alimentation, hôtellerie, restauration;
- arts, artisanat, audiovisuel;
- automobile, engins;
- bâtiment, travaux publics;
- bois, ameublement;
- chimie, physique;
- commerce, vente;
- électricité, électronique, énergie;
- gestion-administration;
- hygiène, sécurité;
- industries graphiques;
- matériaux : métaux, plastiques, papier;
- productique, mécanique;
- santé, social, soins;
- sports, loisirs;
- textile, habillement;
- transport, magasinage.

Retrouvez l'ensemble des spécialités sur www.onisep.fr.

Le CAP se déroule en 2 ans, qui comprennent :

- **des enseignements généraux** (français, histoire-géographie; mathématiques-sciences; langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple la biologie dans le domaine de la coiffure, ou les sciences physiques en électricité;
- **des enseignements technologiques et professionnels**, qui représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de TP (travaux pratiques) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité choisie;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (12 à 16 semaines de stages selon les spécialités, réparties sur les 2 ans).

Le CAP peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage sur la totalité ou une partie du cursus (*lire page ci-contre*).

→ Enseignements et horaires en 1^{re} année de CAP

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français, histoire-géographie	3 h 30 ou 4 h ^(a)
Mathématiques-sciences ^(b)	3 h 30 ou 4 h ^(a)
Langue vivante	2 h
Arts appliqués et cultures artistiques	2 h
Éducation physique et sportive	2 h 30
Prévention, santé, environnement	1 h
Enseignement moral et civique	30 min
Enseignement technologique et professionnel	17 h ou 18 h
Aide individualisée ^(c)	1 h
Enseignements facultatifs	
Atelier d'expression artistique	2 h
Atelier d'éducation physique et sportive	2 h
Total horaires hebdomadaires	de 33 h à 39 h

(a) Horaires variables selon la spécialité.

(b) Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité.

(c) Cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en mathématiques.

Le CAP agricole

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est décliné dans une dizaine de spécialités. Il comprend :

- **3 modules d'enseignement général communs à toutes les spécialités**, incluant lettres; histoire-géographie; éducation socio-culturelle; mathématiques; technologies de l'informatique et du multimédia; sciences économiques, sociales et de gestion; biologie-écologie; éducation physique et sportive; langues vivantes;
- **4 modules d'enseignement professionnel** (sciences et techniques professionnelles);
- **1 stage individuel de 12 semaines en milieu professionnel**;
- **1 stage collectif de 1 semaine** sur l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable;
- **5 heures par semaine pour permettre une individualisation des parcours** (renforcement des connaissances pour poursuivre des études...);
- 3 heures de pluridisciplinarité;
- 1 enseignement facultatif.

Pour les CAP agricoles, il y a une grille horaire différente par spécialité. Pour en savoir plus : www.chlorofil.fr, rubrique « Diplômes et référentiels ».

INFO +

3^e Segpa : objectif CAP ou CAP agricole

La plupart des élèves de 3^e des Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté) se dirigent vers un CAP ou un CAP agricole pour apprendre un métier.

Le BPA (brevet professionnel agricole)

Diplôme de niveau CAP, le BPA est un diplôme national du ministère de l'Agriculture. Il se prépare en 2 ans après la 3^e, en apprentissage. Il atteste une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe 9 spécialités de BPA.

Diplômes et niveaux de qualification

Niveau V : CAP, BEP, BPA.

Niveau IV : bac général, technologique ou professionnel, BP ou équivalent.

Niveau III : diplômes de niveau bac + 2 (DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales ou équivalent).

Niveau II : diplômes de niveau bac + 3 (licence, licence professionnelle ou équivalent) ou bac + 4 (master 1 ou équivalent).

Niveau I : diplômes de niveau bac + 5 et plus (master 2, doctorat, diplôme de grande école ou équivalent).

Le bac professionnel

Le bac professionnel (diplôme de niveau IV) a pour objectif principal l'accès direct à l'emploi. Il permet aussi d'envisager la poursuite d'études dans le supérieur, en particulier en BTS (brevet de technicien supérieur, en 2 ans).

Il s'organise en 3 ans :

- la 2^{de} professionnelle qui vous permet d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée) et commence à vous préparer à un bac professionnel précis ;
- la 1^{re} professionnelle ;
- la terminale professionnelle.

La formation comprend :

- **des enseignements généraux** identiques pour tous les élèves, quelle que soit la spécialité de bac professionnel ;
- **des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac professionnel**, avec des différences selon que le bac professionnel relève du secteur de la production (agriculture, espaces verts, génie civil, matériaux, mécanique-électricité, etc.) ou du secteur tertiaire (transport, logistique, commerce, gestion, services aux personnes, etc.) ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (22 semaines de stages réparties sur les 3 ans) ;
- **un accompagnement personnalisé** : tout au long du parcours de bac professionnel, ce dispositif vous sera proposé en fonction de vos besoins et de vos projets personnels. Cet accompagnement personnalisé pourra prendre la forme d'un travail de soutien, d'approfondissement et d'aide à l'orientation, en particulier pour la préparation à la poursuite d'études.

Le bac professionnel peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage pour la totalité ou une partie du cursus (*lire p. 6*).

→ Enseignements et horaires en bac professionnel du secteur tertiaire

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens ^(a)
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie	4 h
Enseignement moral et civique	30 min
Mathématiques	2 h environ
Langues vivantes 1 et 2 ^(b)	4 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
Éducation physique et sportive	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
Total horaires hebdomadaires	de 32 h 30 à 33 h 30

(a) Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier selon les établissements, et d'une année à l'autre.

(b) Les élèves ayant opté pour les bacs professionnels commerce, gestion-administration, logistique, métiers de la sécurité, services de proximité et vie locale, vente suivront un enseignement général de langue vivante 2 (LV2) obligatoire.

→ Enseignements et horaires en bac professionnel du secteur de la production

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens ^(a)
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Économie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie	4 h
Enseignement moral et civique	30 min
Mathématiques, sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
Éducation physique et sportive	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
Total horaires hebdomadaires	de 33 h 30 à 34 h 30

(a) Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier selon les établissements, et d'une année à l'autre.

Le bac professionnel agricole

Il comprend :

- **des enseignements généraux** (français, histoire-géographie, documentation, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique-chimie, informatique, éducation socioculturelle, éducation physique et sportive) ;
- **des enseignements professionnels** (techniques professionnelles, sciences économiques) ;
- **des enseignements à l'initiative des établissements** ;
- **un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2^{de} professionnelle et 1 semaine sur le cycle terminal) ;
- **des travaux pratiques renforcés** (chantier école) ;
- **une mise à niveau des élèves** (1 semaine en 2^{de} professionnelle) ;
- **des périodes de formation en milieu professionnel** (18 à 22 semaines de stages dont 4 à 6 semaines en 2^{de} professionnelle).

Pour connaître les enseignements et les horaires de la voie professionnelle agricole, rendez-vous sur www.chlorofil.fr, rubrique « Diplômes et référentiels ».

INFO +

En quoi consiste aujourd'hui le BEP ?

Le BEP (brevet d'études professionnelles) constitue une certification intermédiaire du cursus bac professionnel en 3 ans. C'est-à-dire que sa préparation est intégrée dans la formation du bac professionnel. Sa présentation est obligatoire pour les élèves sous statut scolaire, facultative pour les apprentis. Les épreuves sont majoritairement évaluées en CCF (contrôle en cours de formation). Le BEP reste un diplôme national de niveau V, comme le CAP (*lire p. 7*).

→ Liste des bacs professionnels (dont agricoles)

Accompagnement, soins et services à la personne, options A : à domicile; B : en structure
Accueil-relation clients et usagers
Aéronautique, options : avionique; structure; systèmes
Agroéquipement
Aménagement et finition du bâtiment
Aménagements paysagers
Artisanat et métiers d'art, options : communication visuelle plurimédia; facteur d'orgues organier; facteur d'orgues tuyautier; marchandisage visuel; métiers de l'enseigne et de la signalétique; tapissier d'ameublement; verrerie scientifique et technique
Aviation générale
Bio-industries de transformation
Boucher-charcutier-traiteur
Boulangier-pâtissier
Commerce
Commercialisation et services en restauration
Conducteur transport routier marchandises
Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
Conduite et gestion des entreprises maritimes, options commerce; pêche; plaisance professionnelle
Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
Construction des carrosseries
Cuisine
Cultures marines
Électromécanicien marine
Esthétique, cosmétique, parfumerie
Étude et définition de produits industriels
Étude et réalisation d'agencement
Façonnage de produits imprimés, routage
Fonderie
Forêt
Gestion-administration
Gestion des milieux naturels et de la faune
Gestion des pollutions et protection de l'environnement
Hygiène, propreté, stérilisation
Interventions sur le patrimoine bâti, options A : maçonnerie; B : charpente; C : couverture
Laboratoire contrôle qualité
Logistique
Maintenance des équipements industriels
Maintenance des matériels, options A : matériels agricoles; B : matériels de travaux publics et de manutention; C : matériels d'espaces verts
Maintenance des véhicules, options A : voitures particulières; B : véhicules de transport routier; C : motocycles
Maintenance nautique
Menuisier aluminium verre
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
Métiers de la mode-vêtements
Métiers de la sécurité
Métiers du cuir, options chaussures; maroquinerie; sellerie-garnissage

Métiers du pressing et de la blanchisserie
Métiers et arts de la pierre
Microtechniques
Optique-lunetterie
Ouvrages du bâtiment : métallerie
Perruquier-posticheur
Photographie
Pilote de ligne de production
Plastiques et composites
Poissonnier-écailler-traiteur
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons
Productions aquacoles
Productions horticoles
Productique mécanique, option décolletage
Prothèse dentaire
Réalisation de produits imprimés et plurimédia, options A : productions graphiques; B : productions imprimées
Réparation des carrosseries
Services aux personnes et aux territoires
Services de proximité et vie locale
Systèmes numériques, options A : sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire; B : audiovisuels, réseau et équipement domestiques; C : réseaux informatiques et systèmes communicants
Technicien conseil-vente de produits de jardin
Technicien conseil-vente en alimentation, options produits alimentaires; vins et spiritueux
Technicien conseil-vente en animalerie
Technicien constructeur bois
Technicien d'études du bâtiment, options A : études et économie; B : assistant en architecture
Technicien d'usinage
Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien de scierie
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
Technicien du froid et du conditionnement de l'air
Technicien en appareillage orthopédique
Technicien en chaudronnerie industrielle
Technicien en expérimentation animale
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
Technicien gaz
Technicien géomètre-topographe
Technicien menuisier-agenceur
Technicien modelleur
Technicien outilleur
Techniques d'interventions sur installations nucléaires
Traitements des matériaux
Transport
Transport fluvial
Travaux publics
Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)

Un diplôme professionnel et après ?

Dans de nombreux secteurs, CAP et bac professionnel suffisent pour démarrer dans un métier et vous pourrez vous présenter sur le marché du travail tout de suite. Vous pouvez également continuer à vous former.

Après un CAP ou un bac professionnel

La MC (mention complémentaire)

La MC se prépare en une année sous statut scolaire ou en apprentissage. Elle permet de se spécialiser dans un domaine précis et facilite l'insertion dans la vie active après un premier diplôme professionnel. Par exemple, après un CAP coiffure, possibilité de préparer une MC coiffure coupe couleur ; après un bac pro commercialisation et services en restauration, une MC employé barman ou organisateur de réception...

Le CS (certificat de spécialisation agricole)

Le CS se prépare en une année, en apprentissage, après un CAP agricole ou un bac professionnel agricole selon les spécialités. Il permet d'acquérir des compétences professionnelles complémentaires (diagnostic et taille des arbres, par exemple).

Après un CAP

Le BP (brevet professionnel)

Le BP se prépare en 2 ans, en apprentissage. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (électricien, libraire, boucher, menuisier...). Il est exigé dans certaines professions (par exemple, fleuriste, coiffeur ou pâtissier) pour s'installer à son compte.

Le bac professionnel

On peut préparer un bac professionnel dans une spécialité en cohérence avec celle de son CAP. Vous pourrez rejoindre directement une 1^{re} professionnelle, ce qui permet de préparer le bac professionnel en 2 ans.

Le BMA (brevet des métiers d'art)

Le BMA se prépare en 2 ans après un CAP des métiers d'art. Il forme des spécialistes en conception, mise au point, fabrication, réparation d'objets fabriqués en petites séries ou à l'unité (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie, etc.).

Le BTM (brevet technique des métiers)

Le BTM se prépare en 2 ans. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation. Domaines professionnels concernés: métiers de bouche (chocolatier, glacier ou pâtissier, par exemple), énergie-électricité, mécanique, bois-ameublement, photographie, agriculture, fleuristerie, paramédical, etc. Le BTM n'est pas un diplôme de l'Éducation nationale; il est délivré par les chambres de métiers et de l'artisanat.

À noter : après un CAP, vous pouvez aussi préparer un autre CAP en une année pour renforcer votre polyvalence.

Après un bac professionnel

Le BTS/BTSA (brevet de technicien supérieur/agricole)

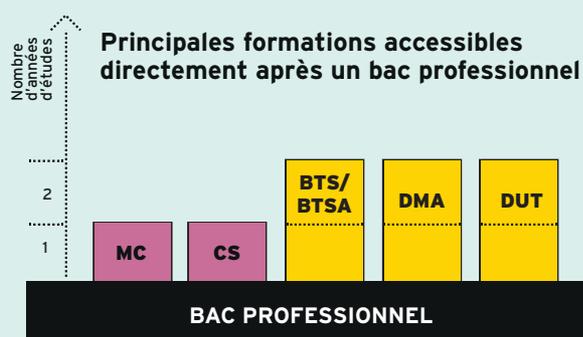
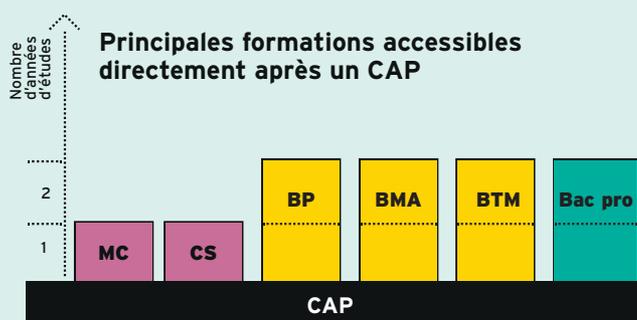
Le BTS/BTSA se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Tournée vers la pratique, il permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu (transport, électronique, édition, design, etc.). Environ un quart des bacheliers professionnels (apprentis compris) poursuivent en BTS ou BTSA. Un bon dossier scolaire et une forte motivation sont nécessaires. L'obtention du bac professionnel avec la mention « bien » ou « très bien » donne l'accès de droit à un BTS du même domaine.

Le DMA (diplôme des métiers d'art)

Le DMA se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage, après un bac pro artisanat et métiers d'art. Il forme des techniciens ou des artisans créateurs, spécialisés en arts du bijou, de l'habitat, en arts graphiques, du textile, du costume, du décor architectural, de l'horlogerie, de la lutherie, de la régie de spectacle ou du cinéma d'animation...

Le DUT (diplôme universitaire de technologie)

Le DUT se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Il vise la polyvalence dans un domaine professionnel assez large pour s'adapter à une famille d'emplois. Cette filière d'études convient moins au profil des bacheliers professionnels, car elle privilégie la théorie et non la pratique, et sélectionne les étudiants à partir des matières générales. ■



Séjours Linguistiques, Cours de Langues et Etudes à l'Étranger

Contactez EF
au 01 42 61 46 26
www.ef.com



@EF_France



@EF_France | #EF4ever



#EF4ever



Campus Internationaux
de Langues



 **Academy**
INTERNATIONAL
BOARDING SCHOOLS

ETUDIE AU LYCÉE EN ANGLETERRE OU AUX ETATS-UNIS

www.ef.fr/academy



- ▶ Étudie dans un lycée international
- ▶ Obtiens ton baccalauréat à l'étranger
- ▶ Programmes de la Troisième à la Terminale
- ▶ Vis en résidence avec plus de 75 nationalités différentes
- ▶ Prépare ton entrée dans une université reconnue

Pour plus d'information, contactez
iaeurope@ef.com ou
+41 43 43 04 093

CHOISIR LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Objectif: préparer, en 3 ans (2^{de}, 1^{re} et terminale), un bac général ou un bac technologique, des diplômes visant essentiellement une poursuite d'études dans le supérieur.

➤ En classe de 2^{de}: se déterminer

La classe de 2^{de} générale et technologique doit vous permettre de préparer et de préciser vos choix pour une orientation en classe de 1^{re}, soit générale, soit technologique.

L'emploi du temps comprend une part importante d'enseignements communs à tous les élèves pour acquérir une solide culture générale et des méthodes de travail.

S'y ajoutent des enseignements d'exploration au choix (deux, le plus souvent), qui permettent d'approfondir ses connaissances, mais aussi de tester ses aptitudes. S'ils aident à anticiper et à construire son parcours de formation, ces enseignements ne sont toutefois pas déterminants pour la suite. Ils ne constituent pas un prérequis exigé pour accéder à un baccalauréat.

À noter: l'accès en série TMD (techniques de la musique et de la danse) se fait à partir d'une 2^{de} spécifique (admission sur dossier, entretien et tests d'aptitude). L'accès en série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) se fait à partir d'une 2^{de} spécifique ou d'une 2^{de} générale et technologique.

! LES NOUVEAUTÉS À LA RENTRÉE 2018 POUR LES ÉLÈVES DE 2^{DE}

- Un test de positionnement numérique aura lieu en début d'année pour permettre à chacun de savoir où il en est en français et en mathématiques.
- Un accompagnement personnalisé tout au long de l'année sera concentré sur la maîtrise de l'expression écrite et orale.
- 54 heures d'aide à l'orientation pour accompagner chacun vers la classe de 1^{re}.



➤ En classes de 1^{re} et de terminale

À partir de la rentrée 2019 (pour les élèves de 1^{re}), l'organisation du lycée général et technologique va évoluer pour préparer au nouveau baccalauréat.

La voie générale

Elle offrira trois types d'enseignements:

- Un large socle de culture commune, humaniste et scientifique;
- Des disciplines de spécialité choisies par l'élève;
- Un temps d'aide à l'orientation tout au long du lycée pour préparer les choix de parcours et, à terme, l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Chaque élève peut aussi choisir un enseignement facultatif en 1^{re} (deux en terminale). Lire p. 16.

La voie technologique

Elle propose différentes séries (sciences et technologies de la santé et du social, sciences et technologies du design et des arts appliqués, sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration, etc.). Lire p. 17.

Toutes bénéficient d'enseignements communs qui sont complétés, en fonction des choix opérés, par des mathématiques, de la physique-chimie, etc.

Nota bene: En fin de 1^{re}, l'élève passe l'épreuve anticipée de français, à l'écrit et à l'oral. ■

INFO +

Parcours de formation

En collaboration avec le psychologue de l'Éducation nationale et votre professeur principal, un tuteur (enseignant, enseignant documentaliste ou conseiller principal d'éducation) peut vous accompagner, de la 2^{de} à la terminale, pour vous aider et vous guider dans vos choix de formation.

Remise à niveau

Sur recommandation du conseil de classe, des stages de remise à niveau peuvent vous être proposés au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances. Ils vous permettront de consolider vos compétences et d'améliorer vos méthodes de travail.

L'évaluation des langues et l'ouverture européenne et internationale

Chaque élève étudiera deux langues vivantes, comme aujourd'hui. L'écrit sera évalué selon les standards européens dans le cadre des épreuves communes. L'oral sera apprécié d'après les mêmes standards, à partir de février de l'année de terminale, selon les dispositions actuelles. Parallèlement, la logique de certification a vocation à se développer, en direction d'abord des élèves qui suivent des cursus à dimension internationale (sections internationales, sections européennes, etc.) ou qui choisissent la spécialité langues et littératures étrangères.

La 2^{de} générale et technologique

Cette première année de lycée va vous permettre d'acquérir une culture générale commune, de découvrir de nouvelles disciplines et ainsi de vous orienter vers la voie générale ou la voie technologique.

8 enseignements communs

Vous suivrez huit enseignements communs, qui représenteront la grande partie de votre emploi du temps hebdomadaire.

■ Français (4 h)

Quatre grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre les XVII^e et XX^e siècles) au travers des groupements de textes et des œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de l'écriture d'invention est approfondie, et la dissertation littéraire est abordée.

■ Histoire-géographie (3 h)

L'histoire des Européens est replacée dans celle du monde, de l'Antiquité au milieu du XIX^e siècle.

En géographie, le programme, centré sur les questions du développement durable, comporte quatre thèmes : enjeux du développement ; gérer les ressources terrestres ; aménager la ville ; gérer les espaces terrestres.

■ Langues vivantes étrangères (5 h 30)

L'objectif des LV1 et LV2 est de développer des compétences de communication : compréhension de la langue à partir de supports variés, expression orale, expression écrite et découverte de la culture des sociétés dont on étudie la langue.

■ Mathématiques (4 h)

Le programme est organisé autour de trois domaines : fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités. Les activités mathématiques sont diversifiées : chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; raisonner, démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat, à l'oral ou par écrit.

■ Physique-chimie (3 h)

Trois thèmes centraux (la santé ; la pratique du sport ; l'Univers) permettent d'aborder de grandes questions de société, tout en dispensant des connaissances scientifiques. Une place importante est donnée à la démarche scientifique et à l'approche expérimentale.

■ Sciences de la vie et de la Terre (1 h 30)

Les trois thématiques de SVT (la Terre dans l'Univers, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée. C'est l'occasion de travailler les méthodes d'argumentation des sciences.

■ Éducation physique et sportive (2 h)

L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques, par exemple course, natation, gymnastique, sports collectifs, danse. L'objectif est de développer sa motricité et d'entretenir sa santé.

■ Enseignement moral et civique (30 min)

À partir d'études de cas autour de « La personne et l'État de droit » et « Égalité et discrimination », les élèves sont amenés à identifier et à expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques, à développer leur expression personnelle, leur argumentation et leur sens critique, tout en s'impliquant dans le travail d'équipe.

Des enseignements d'exploration

Ces enseignements sont destinés à vous sensibiliser à des matières que vous pourrez retrouver en 1^{re} et en terminale, et dans vos études supérieures. L'offre varie selon les établissements. Vous en choisirez deux selon les modalités suivantes :

→ Un enseignement d'économie, au choix parmi :

■ Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1 h 30)

Découvrir les notions fondamentales de l'économie et de la gestion par l'observation et l'étude de structures concrètes : qu'est-ce qu'une entreprise, une association ?

■ Sciences économiques et sociales (1 h 30)

Découvrir les notions et méthodes spécifiques aux sciences économiques et à la sociologie, à partir de quelques grandes problématiques contemporaines, comme la consommation des ménages ou la production des entreprises.

→ Un autre enseignement, au choix parmi :

■ Biotechnologies (1 h 30)

Découvrir les protocoles expérimentaux et les procédés bio-industriels liés aux biotechnologies ; aborder les questions de qualité et de sécurité biologiques ; réfléchir à la place des sciences et des biotechnologies dans la société actuelle.

■ Création et activités artistiques (1 h 30)

Explorer divers lieux et formes en relation avec la création artistique contemporaine ; apprécier les enjeux économiques, humains et sociaux de l'art ; découvrir les formations et les métiers artistiques et culturels. Au choix : arts du son, arts du spectacle, arts visuels ou patrimoines.





■Création et innovation technologiques (1h30)

Comprendre la conception d'un produit ou d'un système technique faisant appel à des principes innovants et répondant aux exigences du développement durable: comment fait-on pour avoir de bonnes idées?, comment les présenter pour convaincre?, etc.

■Écologie, agronomie, territoire et développement durable (3 h)

Découvrir un territoire rural ou périurbain, son organisation, ses projets et sa valorisation dans une perspective de durabilité, en s'appuyant sur des cas réels, en lien avec le développement durable. Les cours peuvent avoir lieu en classe et sur le terrain. Enseignement proposé uniquement en lycée agricole.

■Informatique et création numérique (1h 30)

Faire découvrir la science informatique qui se cache derrière les pratiques numériques quotidiennes. Par exemple, à travers l'utilisation et le fonctionnement d'un ordinateur; le codage des textes, des images et des sons; la programmation; la communication en réseaux.

■Langues et cultures de l'Antiquité: latin ou grec (3 h)

Explorer trois sujets d'études: l'homme romain/grec, le monde romain/grec, les figures héroïques et mythologiques; pratiquer la lecture des textes, notamment un extrait significatif d'une œuvre intégrale.

■Langue vivante 3 étrangère ou régionale (3 h)

Découvrir une langue nouvelle et une autre culture; acquérir les bases de la communication orale et écrite, ainsi qu'un nouveau système graphique pour certaines langues.

■Littérature et société (1h 30)

Connaître les enjeux, la variété et l'intérêt d'une formation littéraire et humaniste; percevoir les interactions entre la littérature, l'histoire et la société; explorer la diversité des formations et métiers liés aux études littéraires.

■Méthodes et pratiques scientifiques (1h 30)

Se familiariser avec les démarches scientifiques autour de projets impliquant les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique et la chimie; comprendre l'apport et la place des sciences dans les grandes questions de société; découvrir certains métiers et formations scientifiques.

■Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1h 30)

Peut être choisi s'il n'a pas été pris en enseignement d'économie.

■Santé et social (1h 30)

Découvrir les liens entre la santé et le bien-être social; aborder la préservation de la santé de la population et de la protection sociale; explorer les métiers du médical, du paramédical et du social.



© iStock.com

■Sciences de l'ingénieur (1h 30)

Étudier un objet technologique, comme une pédale de vélo qui éclaire ou une caméra reliée à Internet, et comprendre comment il fonctionne, vérifier que les performances annoncées par le constructeur sont atteintes et réfléchir aux moyens de les améliorer. La question du développement durable est centrale.

■Sciences économiques et sociales (1h 30)

Peut être choisi s'il n'a pas été pris en enseignement d'économie.

■Sciences et laboratoire (1h 30)

Découvrir et pratiquer des activités scientifiques en laboratoire; apprendre à connaître et à utiliser des méthodologies et des outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées tels que la physique, la chimie ou la biochimie.

À NOTER

Les élèves intéressés par les sciences et les technologies ont la possibilité d'ajouter non pas un mais deux enseignements d'exploration à celui obligatoire en économie (sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) au choix parmi:

■Biotechnologies (1h 30)

(voir le descriptif p. 13)

■Création et innovation technologiques (1h 30)

(voir le descriptif ci-contre)

■Santé et social (1h 30)

(voir le descriptif ci-contre)

■Sciences de l'ingénieur (1h 30)

(voir le descriptif ci-dessus)

■Sciences et laboratoire (1h 30)

(voir le descriptif ci-dessus)



Les élèves intéressés par le sport ou les arts appliqués peuvent opter pour un seul enseignement d'exploration, compte tenu du volume horaire beaucoup plus important, au choix parmi :

■ Arts du cirque (6 h)

S'initier à l'univers du cirque, en collaboration avec un partenaire culturel habilité ; développer sa pratique (bases en acrobatie, en équilibre, préparation physique) et maîtriser des techniques liées aux différentes disciplines du cirque ; se constituer une culture des arts du cirque et du spectacle vivant en fréquentant des spectacles.

■ Création et culture design (6 h)

Acquérir les bases d'une culture design (recherche documentaire, sorties aux musées ou aux spectacles, regard critique sur des productions graphiques et design issues de différentes cultures) ; découvrir des pratiques de conception (conception de maquettes d'étude ; expérimentation de matériaux ; pratique d'outils) ; apprendre à communiquer ses intentions (dessin dans le but d'exprimer une idée, un projet).

■ Éducation physique et sportive (5 h)

Suivre une formation pratique, exigeante et rigoureuse dans le domaine des activités physiques, sportives et artistiques ; découvrir les métiers du sport et les études supérieures qui y conduisent.

Un enseignement facultatif

En fonction de votre capacité de travail et de vos centres d'intérêt, vous pourrez choisir un enseignement facultatif, au choix parmi :

- langues et cultures de l'Antiquité : latin ;
- langues et cultures de l'Antiquité : grec ;
- langue vivante 3 étrangère ou régionale ;
- arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre) ;
- éducation physique et sportive ;
- un atelier artistique (dans certains lycées).

Dans les lycées agricoles, vous pourrez suivre au choix : hippologie et équitation ; pratiques professionnelles ; pratiques sociales et culturelles.

À noter : un même enseignement ne peut être choisi au titre des enseignements d'exploration et de l'enseignement facultatif.



La réforme du baccalauréat est en cours et celle-ci modifie l'organisation des enseignements au lycée.

Retrouvez toutes les informations sur le site du ministère de l'Éducation nationale (<http://www.education.gouv.fr/>).

Consultez régulièrement le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr/>).



► Pour avoir un aperçu des grandes étapes de votre scolarité au lycée, suivez le parcours de Léa

► Téléchargez l'infographie « Le parcours de Léa, future bachelière 2021 »

http://cache.media.education.gouv.fr/file/BAC_2021/90/0/Infographie_parcours_Lea_740px_897900.pdf

La voie générale (1^{re} et terminale)

Cette voie a pour objectif l'acquisition d'une solide culture générale, de bonnes capacités d'expression écrite et orale, des méthodes de travail utiles pour bien préparer votre entrée dans l'enseignement supérieur.

Les enseignements se répartissent en quatre composantes :

- socle de culture commune;
- disciplines de spécialité;
- orientation;
- enseignements facultatifs.

→ SOCLE DE CULTURE COMMUNE	PREMIÈRE	TERMINALE
Français	4h	-
Philosophie	-	4h
Histoire géographie	3h	3h
Enseignement moral et civique	0h30	0h30
Langue vivante 1 et langue vivante 2	4h30	4h
Éducation physique et sportive	2h	2h
Humanités scientifiques et numériques	2h	2h

→ DISCIPLINES DE SPÉCIALITÉ	PREMIÈRE	TERMINALE
Arts	4h	6h
Écologie, agronomie et territoire	4h	6h
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	4h	6h
Humanités, littérature et philosophie	4h	6h
Langues et littératures étrangères	4h	6h
Mathématiques	4h	6h
Numérique et sciences informatiques	4h	6h
Sciences de la vie et de la Terre	4h	6h
Sciences de l'ingénieur	4h	6h
Sciences économiques et sociales	4h	6h
Physique chimie	4h	6h

→ **ORIENTATION** : 1h30 par semaine en classe de 1^{re} et de terminale

→ LES ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

En classe de 1^{re}, vous avez la possibilité de choisir un enseignement facultatif (3h) et éventuellement un second en classe de terminale :

- Arts
- Langues et cultures de l'Antiquité
- Éducation physique et sportive
- Langue vivante 3

Nouveauté

En classe de terminale, vous pouvez également opter pour :

- Mathématiques expertes
- Mathématiques complémentaires
- Droit et grands enjeux du monde contemporain

Tous les élèves de 1^{re} et de terminale suivent le socle de culture commune.

> 16h en 1^{re}

> 15h30 en terminale

En classe de 1^{re}, l'élève suit 3 disciplines de spécialité.

> 12h

En classe de terminale, l'élève choisit deux disciplines parmi celles suivies en 1^{re}.

> 12h

À noter : l'élève peut changer de discipline entre la 1^{re} et la terminale avec l'accord des professeurs et du chef d'établissement.

La voie technologique (1^{re} et terminale)

Cette voie prépare à la poursuite d'études en 2 ou 3 ans après le bac, voire au-delà. Elle comporte huit séries, organisées autour de grands domaines. Toutes les séries bénéficient d'enseignements communs : français, philosophie, histoire-géographie, enseignement moral et civique, langues vivantes 1 et 2, éducation physique et sportive. Ces derniers sont complétés, en fonction des séries, par des mathématiques, de la physique-chimie, etc.

→ Bac ST2S

Sciences et technologies de la santé et du social

Pour qui ? Les élèves intéressés par les relations humaines et le travail dans le domaine social ou paramédical.

Au programme. Sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie humaines ; enseignements facultatifs.

Et après ? BTS et DUT (en 2 ans) des secteurs paramédical et social, écoles paramédicales et sociales.

→ Bac STAV

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

Pour qui ? Les élèves des lycées agricoles attirés par la biologie, l'agriculture et l'environnement.

Au programme. Chaque lycée est libre de proposer des espaces d'initiative locale : transformation des produits alimentaires, valorisation des espaces... 8 semaines de stages.

Et après ? Poursuite d'études dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'environnement, essentiellement en BTS (brevet de technicien supérieur agricole).

→ Bac STD2A

Sciences et technologies du design et des arts appliqués

Pour qui ? Les élèves attirés par les applications de l'art (graphisme, mode, design...) et par la conception et la réalisation d'objets ou d'espaces.

Au programme. Design et arts appliqués ; enseignements facultatifs.

Et après ? Préparation, en 2 ans, du BTS arts appliqués ou du DMA (diplôme des métiers d'art).

→ Bac STHR

Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

Pour qui ? Si ce bac se prépare après une 2^{de} spécifique, sa rénovation favorise le passage en 1^{re} STHR d'élèves issus d'une 2^{de} générale et technologique.

Au programme. Économie et gestion hôtelière, sciences et technologies des services, sciences et technologies culinaires, alimentation, environnement ; enseignements facultatifs.

Et après ? BTS (en 2 ans) de l'hôtellerie-restauration, du tourisme, du commerce et des services, de la comptabilité et de la gestion des organisations..., écoles hôtelières ou de commerce, université, licence de sciences et techniques de l'hôtellerie-restauration...

→ Bac STI2D

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

Pour qui ? Les élèves qui veulent comprendre le fonctionnement des systèmes techniques de l'industrie ou du quotidien, et qui veulent concevoir de nouveaux produits.

Au programme. Enseignements technologiques transversaux ; une spécialité au choix : architecture et construction, énergies et environnement, innovation technologique et écoconception, systèmes d'information et numérique ; enseignements facultatifs.

Et après ? Études supérieures variées dans le domaine industriel (énergie, maintenance, électronique, informatique industrielle, mécanique...).

→ Bac STL

Sciences et technologies de laboratoire

Pour qui ? Les élèves s'intéressant aux manipulations en laboratoire et à l'étude des produits de la santé, de l'environnement, des bio-industries, des industries de la chimie...

Au programme. Enseignements spécifiques : chimie-biochimie-sciences du vivant, mesure et instrumentation, biotechnologies, sciences physiques et chimiques en laboratoire ; enseignements facultatifs.

Et après ? Poursuite d'études dans les domaines de la physique, de la chimie et de la biologie, du paramédical...

→ Bac STMG

Sciences et technologies du management et de la gestion

Pour qui ? Les élèves intéressés par le fonctionnement des organisations et leur gestion, les relations au travail.

Au programme. Un enseignement spécifique au choix en terminale : gestion et finance, marketing, ressources humaines et communication, système d'information de gestion ; enseignements facultatifs.

Et après ? Études supérieures en commerce, gestion, communication des entreprises, assistantat de direction, comptabilité, tourisme...

→ Bac TMD

Techniques de la musique et de la danse

Pour qui ? Les élèves qui ont suivi une 2^{de} spécifique et qui pratiquent la danse ou un instrument et lui consacrent beaucoup de temps. Il faut être inscrit parallèlement au conservatoire.

Au programme. Option instrument, option danse ; enseignements facultatifs.

Et après ? Études supérieures artistiques au conservatoire (sur concours), plus rarement à l'université (musicologie, arts...).

Vers le baccalauréat 2021

Présentation

En juin 2021, le baccalauréat général reposera sur une part d'épreuves terminales (60 %) pour acquérir le socle de culture commune et approfondir ses connaissances par des disciplines de spécialité, et sur une part de contrôle continu (40 %). Cette évolution permettra une meilleure prise en compte du baccalauréat pour l'entrée dans l'enseignement supérieur.

- Tout au long des années de 1^{re} et de terminale, un contrôle continu comptera pour 40 % de la note finale avec prise en compte des bulletins scolaires pour une part de 10 %.
- Chaque lycéen présentera quatre épreuves finales en classe de terminale en plus de l'épreuve anticipée en classe de 1^{re}.
- La nouvelle organisation du baccalauréat sera aussi l'occasion d'améliorer les modalités d'aménagement de l'examen pour les élèves en situation de handicap. Des préconisations prenant en compte les nouvelles modalités organisationnelles du baccalauréat seront faites afin de renforcer une école entièrement inclusive.

Le contrôle continu

- Le contrôle continu reposera sur des épreuves communes organisées au cours des années de 1^{re} et de terminale.
- Ces épreuves communes porteront sur les disciplines étudiées par l'élève.
- À titre indicatif, ces épreuves communes pourront avoir lieu en janvier et avril de l'année de 1^{re}, puis en décembre de l'année de terminale. L'organisation relèvera des établissements.
- Pour garantir l'égalité entre les candidats et les établissements scolaires, une « banque nationale numérique de sujets » sera mise en place, les copies anonymisées seront corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève. Une harmonisation sera assurée.
- Les bulletins scolaires seront pris en compte pour une part limitée (10 %) de la note finale afin de valoriser la régularité du travail de l'élève.

Les épreuves finales

Comme aujourd'hui, chaque lycéen présentera une **épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de 1^{re}**.

EN CLASSE DE TERMINALE, IL PRÉSENTERA QUATRE ÉPREUVES FINALES :

→ Deux épreuves écrites porteront sur les disciplines de spécialité choisies par le candidat.

→ Une épreuve écrite de philosophie : ce choix correspond à une tradition française attachée à la nécessité de conforter l'esprit critique et d'analyse dans la formation des jeunes générations.

→ Un oral préparé tout au long du cycle terminal :

- Savoir s'exprimer dans un français correct est essentiel pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle. Parce que l'aisance à l'oral peut constituer un marqueur social, il convient justement d'offrir à tous les élèves l'acquisition de cette compétence.
 - L'épreuve orale reposera sur la présentation d'un projet préparé dès la classe de 1^{re} par l'élève. D'une durée de 20 minutes, cet oral se déroulera en deux parties :
 - La présentation du projet adossé à une ou deux disciplines de spécialité choisies par l'élève ;
 - Un échange à partir de ce projet permettant d'évaluer la capacité de l'élève à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours de sa scolarité, notamment scientifiques et historiques.
- Le jury sera composé de trois personnes.

Le calendrier des épreuves finales

- Les épreuves de spécialité seront passées au retour des vacances de printemps.
- Les épreuves de français en 1^{re} et de philosophie en terminale auront lieu à la fin du mois de juin afin que toute l'année scolaire soit mise à profit. Il en ira de même pour l'oral de fin de terminale.

TOI AUSSI, TU AS LE POUVOIR DE FAIRE VOLER DES AVIONS !

CHOISIS TA FORMATION
POUR DEVENIR

SKY MAKER*

TÉLÉCHARGE L'APPLICATION

et grâce à des quiz, vidéos, snaps...
pars à la découverte des métiers
de la production aéronautique !



DISPONIBLE SUR



Sky Maker



OU



skymaker.safran-group.com

orc.fr - Credit photo: Cyril Abad/CAPA Pictures/Safran
* Artisan du ciel



**558 MÉTIERS
À DÉCOUVRIR**

14,90€

**LE DICO
DES MÉTIERS**
NOUVEAU
LE JEU DES MÉTIERS
INSOLITES

558 MÉTIERS À DÉCOUVRIR

27 CLÉS D'INTÉRÊT POUR PRENDRE CONSCIENCE
DE SES GOÛTS, DE SES ENVIES ET DE SES APTITUDES



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Ci-dessous les questions le plus souvent posées au service en ligne de l'Onisep monorientationenligne.fr et les réponses de nos conseillers pour faciliter la transition entre le collège et le lycée.

Je change d'académie. Quelles sont les démarches d'inscription ?

Si vous êtes scolarisé dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, c'est au principal de votre collège de transmettre votre dossier à la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale) correspondant à votre nouveau domicile. La décision d'orientation du collège d'origine sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Vous pouvez vous-même contacter le service scolarité de la DSDEN pour connaître le calendrier de l'affectation, ainsi que les modalités d'admission en fonction des vœux qui ont été formulés.

La sectorisation est-elle systématique ?

La sectorisation consiste à affecter un élève dans un établissement en fonction de son domicile et/ou de son collège d'origine. Cependant, la famille peut faire une demande de dérogation. Cette demande sera satisfaite s'il reste des places non prises par les élèves du secteur. La DSDEN accorde les dérogations en fonction des directives fixées dans l'académie selon les critères nationaux suivants, par ordre de priorité :

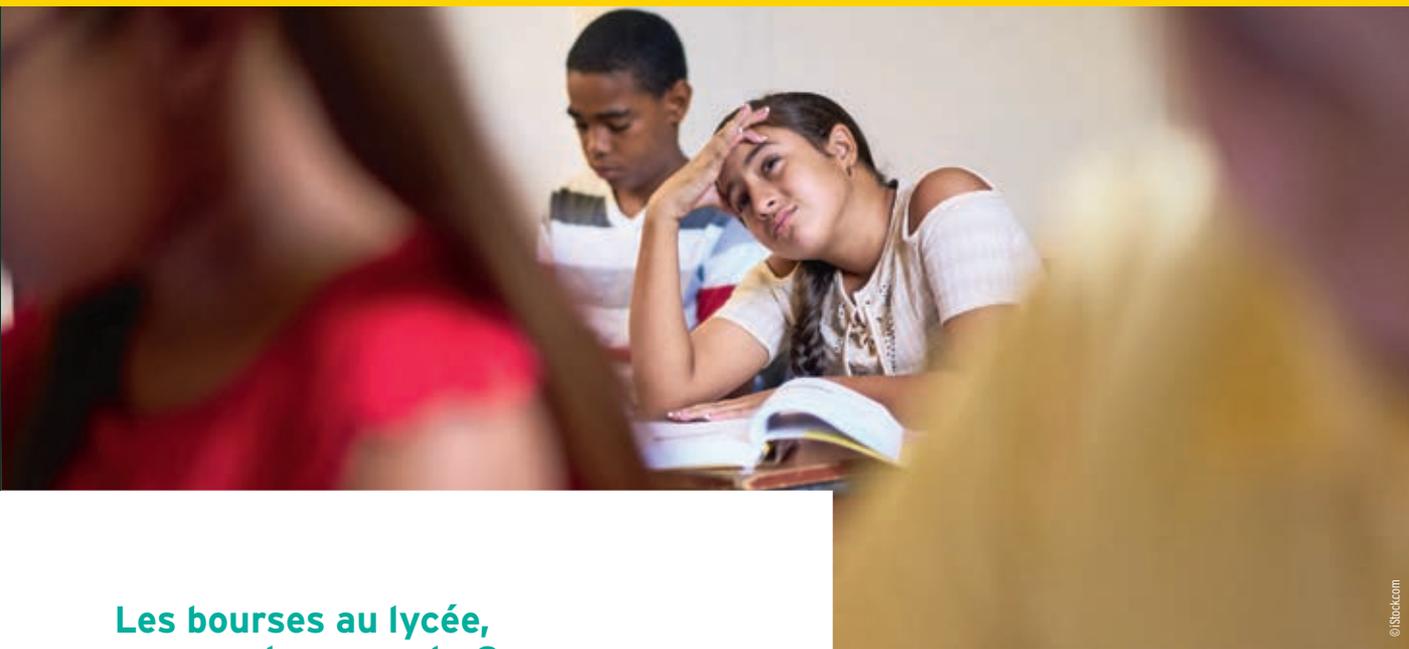
- 1/ élèves en situation de handicap ;
- 2/ élèves nécessitant une prise en charge médicale importante, à proximité de l'établissement demandé ;
- 3/ élèves boursiers au mérite ;
- 4/ élèves boursiers sur critères sociaux ;
- 5/ élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé/e dans l'établissement souhaité ;
- 6/ élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ;
- 7/ élèves suivant un parcours scolaire particulier.

Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?

Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares ou très demandées. Restez toujours joignable, particulièrement en juillet, et assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires si vous partez en vacances. En cas de difficultés, le principal de votre collège peut vous accompagner dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du CIO (centre d'information et d'orientation), en lien avec les services départementaux ou rectoraux de l'Éducation nationale.

Que faire après le bac professionnel ?

Les bacs professionnels offrent un accès direct à l'emploi. Cependant, de plus en plus de bacheliers professionnels souhaitent faire des études supérieures. Sous réserve d'un bon dossier et d'une forte motivation, vous pouvez préparer un BTS (brevet de technicien supérieur) ou un BTSA (brevet de technicien supérieur agricole), sous statut scolaire ou en apprentissage. Les élèves ou les apprentis ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit en BTS/BTSA dans une spécialité correspondant à leur bac. Des dispositifs d'accompagnement destinés aux bacheliers professionnels sont mis en place dans un certain nombre de lycées pour favoriser leur adaptation dans l'enseignement supérieur.



© iStock.com

Les bourses au lycée, comment ça marche ?

Élève en 2^{de}, 1^{re}, terminale ou en CAP dans un établissement public ou privé, vous pouvez prétendre à une bourse selon les ressources et les charges de votre famille. La bourse comporte six échelons, qui vont de 432 à 918 € (rentrée 2017). Cette somme est versée en trois fois, à la fin de chaque trimestre. Vous devez avoir déposé votre dossier au secrétariat de l'établissement scolaire avant la fin de votre classe de 3^e. Pour en savoir plus : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616.

Qu'est-ce qu'une section européenne ?

Les sections européennes sont proposées en lycée général, technologique ou professionnel aux élèves désireux de poursuivre ensuite dans des établissements européens. Le niveau dans la langue choisie et la motivation sont déterminants pour y accéder. Ces sections comprennent, en plus des matières suivies avec les autres élèves, l'apprentissage renforcé d'une langue vivante et l'enseignement en langue étrangère d'une ou de plusieurs autres disciplines (histoire-géographie, mathématiques...). La connaissance de la culture du pays concerné est aussi approfondie par des échanges et, notamment, par des stages professionnels à l'étranger pour les lycéens professionnels. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.

Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?

En 3^e, il est rare d'avoir une idée précise d'un futur métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, rencontrez un psychologue de l'Éducation nationale, consultez les ressources d'information au CDI (centre de documentation et d'information), discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage d'observation en entreprise pour interroger des professionnels sur leur parcours, rendez-vous aux salons, forums, journées portes ouvertes et appuyez-vous sur les ressources auxquelles vous avez eu accès dans Folios (*lire p. 3*).

J'ai des problèmes de santé. Quelles études envisager ?

Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise lors de votre année de 3^e pour observer les conditions de travail et poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin de l'Éducation nationale et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation nationale et, si vous êtes en situation de handicap, l'enseignant référent et l'équipe de suivi de la scolarisation pour envisager plusieurs solutions de poursuite d'études et d'accès à un métier.



Pour aller plus loin

> L'Onisep répond personnellement à vos questions. Trois moyens pour nous contacter : par courrier électronique via monorientationligne.fr ; par tchat ; par téléphone au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé) ; du lundi au vendredi, de 10 h à 20 h en métropole.



ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Il est important d'anticiper vos choix d'orientation et de vous poser les bonnes questions pour trouver les formations et les établissements qui répondent à vos besoins éducatifs particuliers. Pour vous aider, sept questions-réponses.

© l'ashl.de/te/iback.com

Que recouvre la situation de handicap ?

La notion de handicap évoque un déficit, des limitations, mais surtout les conséquences sur la vie sociale des personnes. De ce fait, un élève présentant des troubles des apprentissages ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui siège à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Il peut ainsi bénéficier, avec l'accord de la famille, d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) qui précise les aménagements et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales en fonction des besoins de l'élève.

Quels sont les droits d'un élève en situation de handicap ?

La loi pour la refondation de l'École de la République précise que le service public d'éducation doit veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il consacre ainsi une approche nouvelle : quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité. Sur la base du PPS, la CDAPH, au vu des propositions faites par l'équipe pluridisciplinaire et des observations de la famille, prend l'ensemble des décisions qui relèvent de sa compétence concernant la scolarisation de l'élève et, le cas échéant, l'attribution d'une aide humaine, l'orientation et toutes mesures de compensation utiles (matériel pédagogique adapté, accompagnement médico-social, etc.).

Quelles aides au lycée ?

Un élève en situation de handicap peut bénéficier, en fonction de ses besoins, d'une aide humaine, d'aides techniques, de séances de rééducation et d'aménagements des conditions pour passer les examens. De plus, il peut être dispensé de certains cours ou recevoir des enseignements adaptés, par exemple en EPS (éducation physique et sportive). Dans toute la mesure du possible et à chaque fois que le PPS indique que les soins et l'accompagnement ont lieu pendant le temps scolaire, les éducateurs du service de soins interviennent en classe, avec l'enseignant. Les soins par des professionnels libéraux se déroulent prioritairement dans les locaux du praticien ou au domicile de la famille.

Qu'est-ce qu'une Ulis ?

Quand les objectifs d'apprentissage requièrent des modalités adaptées, l'élève peut être orienté en Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) au sein du lycée. Il bénéficie alors de ce dispositif à effectif réduit dans lequel sont regroupés des élèves en situation de handicap ayant des besoins éducatifs spécifiques. Le reste du temps, l'élève suit des enseignements en classe ordinaire. La discipline et le niveau d'enseignement sont définis en fonction de son PPS (projet personnalisé de scolarisation) afin de répondre à ses besoins. Pour savoir s'il existe une Ulis près de chez vous, consultez www.onisep.fr/handicap, recherche thématique « Une structure handicap ».



Quel parcours de formation après le collège ?

L'équipe de suivi de la scolarisation, réunie par l'enseignant référent, facilite la mise en œuvre et assure le suivi de chaque projet personnalisé de scolarisation. Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité du parcours de formation de l'élève. Celui-ci peut rejoindre :

- la voie générale et technologique avec un possible appui d'une Ulis lycée ;

- la voie professionnelle, avec un possible appui d'une Ulis lycée, en lycée professionnel ou polyvalent, dans un Erea (établissement régional d'enseignement adapté), ou sous statut d'apprenti en CFA (centre de formation d'apprentis) ou UFA (unité de formation en apprentissage) en lycée.

À noter : la scolarisation avec l'appui d'une Ulis lycée est subordonnée à la décision d'orientation prise par la CDAPH ;

- une formation préprofessionnelle et professionnelle au sein d'un IME (institut médico-éducatif) ou d'une SIPFP (section d'initiation et de première formation professionnelle).

Les élèves en situation de handicap bénéficient, au même titre que tous les élèves, des phases d'information et d'orientation.

Stages, apprentissage : quels aménagements ?

Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques relatives aux stages et aux formations suivies en alternance. Il est possible, à partir de 16 ans, de demander à bénéficier de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Par ailleurs, l'apprenti bénéficiant de la RQTH peut souscrire un contrat d'apprentissage aménagé. Dans certains CFA (centres de formation d'apprentis), un référent accueille et informe les jeunes en situation de handicap. Des aménagements de la scolarité, des aides pédagogiques et un accompagnement pour trouver un employeur sont possibles. L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) financent des aides techniques et humaines pour l'adaptation du poste de travail.

Quels sont les interlocuteurs ?

Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, médecins de l'Éducation nationale et bien sûr MDPH (maison départementale des personnes handicapées) sont les interlocuteurs et structures incontournables. L'enseignant référent favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS (projet personnalisé de scolarisation). Il fait aussi le lien entre la famille de l'élève, l'équipe éducative et la MDPH.



Pour aller plus loin

> Consultez www.onisep.fr/handicap

> L'Onisep répond personnellement à vos questions. Trois moyens pour nous contacter : par courrier électronique via monorientationenligne.fr ; par tchat ; par téléphone au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé) ; du lundi au vendredi, de 10 h à 20 h en métropole.